

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Contribution fédérale au Plan national intégré Energie Climat 2021-2030

Sur proposition de l'Energie, de l'Environnement et du développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé le projet adapté de contribution fédérale au Plan national intégré Energie Climat 2021-2030.

Le 31 décembre 2018, la Belgique a transmis à la Commission européenne son projet de Plan national intégré Energie Climat 2021-2030 (PNEC 2030), tel qu'approuvé par le Comité de concertation du 19 décembre 2018. En réponse aux recommandations de la Commission européenne, le projet reprend les mesures des autorités fédérales contribuant aux objectifs belges Energie Climat 2021-2030, en tenant compte de la consultation publique nationale, des avis des conseils stratégiques et des parties prenantes et de la consultation régionale avec les pays voisins. Ces mesures concernent la mobilité, les bâtiments, l'énergie, le financement ainsi que des mesures dites "horizontales", telles la compétitivité, la transition juste ou la gouvernance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)